ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom: Rayart
Prénom: Christiane
2 24/2 240
Adresse: Yue des Aleyons 6-1082 Perchem-3- Agathe.
Addresse
1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹
MANDATS
Conseil consultatif des Senion
Conseil consultatif des Senions
Comité de concertation symplicale
Ao Valisana
Archipel 19.
FONCTIONS
Cherine
Presidente
Hembre
Administratrice.
Administrative.
FONCTIONS DÉRIVÉES

 $^{^{\}mathrm{1}}\mathrm{y}$ compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2 ⁴, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
Kehevine	3614, 16
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
Usage ordinateuz	5,00
*	

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

- 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
- d'un mandat exécutif;
 d'un mandat au sein d'une instance internationale;
- d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
- d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
- d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

⁴ électives ou non

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération) AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ Independante

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er 5}, et les rémunérations ⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 tiret	MONTANTS
Indépendante	12.000,00
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à Renchem-Si Agathe	30/09/201
Fail a Soletion 2 - Agains	
Nombre d'annexes :	<u> </u>

Signature

5 Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- -de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

⁻ plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

COMMUNE DE BERCHEM-STE-AGATHE AVENUE DU ROI ALBERT 33 1082 BERCHEM-STE-AGATHE

Date de l'entrée : 01/12/2024

Date de la sortie :

N° national : 70071420818 Date de naissance : 14/07/1970

DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL ANNEE 2024

Ce document n'est pas un document officiel. Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

CONFIDENTIEL

000000001

Mme Christiane RASSART

(Code destination : MAND FR)

Rue des Alcyons, 6 1082 Berchem-Ste-Agathe Belgique

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° : 349		Montant en EUR
2		
Date de l'entrée : 01/12/2024		
6		
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :		
a) Rémunérations		5.458,46
b) Avantages de toute nature		5,00
- nature: Z		
TOTAL	. 250	5.463,46
23		
Précompte professionnel		
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur		1.876,22
Total	286	1.876,22